



Conseil international du Café
119^e session
13 – 17 mars 2017
Londres (Royaume-Uni)

**Projet de procédures de présentation
des candidatures au poste de directeur
exécutif**

Contexte

Les Membres savent que cinq candidats ont été sélectionnés par le Comité de présélection lors de sa réunion du 28 février 2017 pour présenter leurs candidatures au Conseil à sa 119^e session. La Présidente a proposé de suivre le mode opératoire suivant pour permettre aux candidats de faire leurs présentations selon une procédure équitable et ouverte :

1) Séquence des présentations

La séquence établie dans les documents précédemment soumis aux Membres devrait être suivie par les candidats pour se présenter au Conseil. Elle suit l'ordre alphabétique des noms des candidats. Afin de lever tout doute, cet ordre est le suivant :

- Mme Delima Hasri Darmawan, appuyée par le Gouvernement indonésien
- M. Eduardo Montauban Urriaga, appuyé par le Gouvernement péruvien
- M. José Dauster Sette, appuyé par le Gouvernement brésilien
- M. Rodolfo Trampe Taubert, appuyé par le Gouvernement mexicain
- M. Remigi Winzap, appuyé par le Gouvernement suisse

2) Déclarations des Gouvernements Membres

Les Membres ont demandé si les Gouvernements Membres peuvent faire des déclarations à l'appui de leur candidat. Il est proposé que les délégués desdits gouvernements puissent le faire mais ils sont encouragés à limiter ces déclarations à moins de 5 minutes, et que leurs déclarations annoncent et précèdent la présentation de chaque candidat.

3) Durée des présentations et des séances de questions

Les candidats sont encouragés à limiter leurs présentations à 30 minutes au plus. Chaque présentation sera suivie d'une séance de questions-réponses des Membres à chaque candidat, une telle session ne dépassant pas 30 minutes au total. Les États Membres sont invités à limiter leurs questions à une par Membre ; les Membres pourront poser des questions de suivi ou des questions supplémentaires si d'autres Membres ne souhaitent pas poser d'autres questions et si la limite globale de 30 minutes n'a pas encore été atteinte. Les candidats ne doivent pas être autorisés à écouter les présentations ou les séances de questions-réponses des autres candidats.

4) Autres questions

Les Membres sont libres d'aborder individuellement les candidats pour discuter de questions de manière informelle en dehors des sessions officielles du Conseil.

Mesures à prendre

Le Conseil est invité à examiner et, s'il le juge approprié, à approuver le projet de procédures ci-dessus.